



# **Corteva Agriscience**

## **CODE DE CONDUITE DU FOURNISSEUR**

## Sommaire

INTRODUCTION .....	2
MAIN D'ŒUVRE ET DROITS DE L'HOMME .....	3
TRAVAIL FORCE OU TRAFIC D'ETRES HUMAINS.....	3
TRAVAIL DES ENFANTS .....	3
NEGOCIATION COLLECTIVE .....	3
TOLERANCE ZERO A L'EGARD DU HARCELEMENT .....	3
SALAIRES EQUITABLES .....	3
NON-DISCRIMINATION .....	3
IMMIGRATION .....	3
TRAVAILLEURS SOUS-TRAITANTS/TEMPORAIRES .....	4
DIVERSITE .....	4
SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT.....	4
SECURITE AU TRAVAIL .....	4
ASSAINISSEMENT, ALIMENTATION ET HEBERGEMENT .....	4
ENVIRONNEMENT .....	4
DEVELOPPEMENT DURABLE .....	4
PREVENTION DE LA POLLUTION .....	5
MINERAIS DE CONFLIT.....	5
INTEGRITE ET CONFORMITE .....	5
EXACTITUDE DES DOSSIERS D'ENTREPRISE .....	5
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION .....	5
CONFLIT D'INTERET .....	5
CONFIDENTIALITE .....	5
CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES .....	6
PROPRIETE INTELLECTUELLE .....	6
DELIT D'INITIE.....	6
PRATIQUES D'ACHAT ETHIQUES.....	6
CONCURRENCE LOYALE ET ENTENTES .....	6
CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS .....	6
LOIS RELATIVES AU COMMERCE INTERNATIONAL .....	6
SANCTIONS ET EMBARGOS .....	7
SIGNALEMENT DE PREOCCUPATIONS .....	7

# INTRODUCTION

Notre objectif est d'enrichir la vie des producteurs et des consommateurs, tout en garantissant le progrès pour les générations à venir. Corteva Agriscience s'engage à respecter le principe d'intégrité. Tout ce que nous faisons est guidé par nos valeurs.

- Enrichir des vies : Nous nous engageons à améliorer la vie et la terre. En tant que leaders, nous poursuivons un but qui dépasse nos intérêts immédiats au service de la société.
- Garder la tête haute : nous sommes des leaders qui agissons avec audace. Nous acceptons les défis auxquels notre secteur d'activité est confronté comme les nôtres et redoubleront d'efforts pour veiller à ce que l'agriculture progresse et prospère.
- Faire preuve de curiosité : Nous innovons en permanence. Nous accélérons notre rythme d'innovation pour créer des solutions qui délivreront une alimentation de qualité supérieure en abondance, maintenant et à l'avenir.
- Construire ensemble : Nous progressons en travaillant ensemble. Nous devons encourager la diversité et la collaboration pour bâtir une entreprise et déployer des efforts dans l'ensemble du système alimentaire, en créant une valeur commune
- Faire preuve d'intégrité : Nous faisons toujours ce qui est juste, en maintenant des normes éthiques élevées et en menant nos activités de façon sûre et transparente.
- Vivre en sécurité : Nous respectons la sécurité et l'environnement dans tout ce que nous faisons.

Nous espérons créer des relations commerciales solides, de confiance et durables avec nos fournisseurs. Dans le cadre de cet engagement, Corteva attend de ses fournisseurs, lorsqu'ils font affaire avec ou pour le compte de Corteva Agriscience, qu'ils s'assurent de fournir à leurs collaborateurs un environnement de travail sûr, qu'ils traitent leurs travailleurs avec dignité et respect, qu'ils s'engagent dans des processus de fabrication respectueux de l'environnement et durables, et qu'ils respectent toutes les lois applicables dans tous les pays dans lesquels ils exercent des activités. Dans ce code, « Corteva Agriscience » inclut Corteva Agriscience e toutes ses sociétés affiliées (collectivement appelées « Corteva »).

Le Code de conduite du fournisseur de Corteva (« Code du fournisseur » ou « Code ») énonce l'engagement de Corteva pour l'intégrité et la conformité au sein de sa chaîne d'approvisionnement mondiale. Corteva peut visiter (et/ou demande à des surveillants externes de visiter) les installations du fournisseur, avec ou sans préavis, pour vérifier la conformité au Code du fournisseur. Sur demande, le fournisseur fournira à Corteva toutes les informations raisonnablement nécessaires pour lui permettre d'évaluer la conformité au Code. Si l'autorisation d'effectuer un audit est refusée, des conséquences pouvant aller jusqu'à la résiliation de notre accord peuvent s'ensuivre. Le respect des exigences énoncées dans le Code du fournisseur sera pris en compte dans la prise de décisions concernant l'approvisionnement. Le non-respect du Code du fournisseur peut engendrer la résiliation en tant que fournisseur de Corteva.

Les fournisseurs doivent respecter le Code. Chaque fournisseur doit également s'assurer que ses entités affiliées, ses collaborateurs, ses sous-traitants et sa propre chaîne d'approvisionnement respecteront le Code.

Les fournisseurs doivent signifier leur acceptation du Code de conduite du fournisseur via acceptation ou signatures électronique sur demande. Les ressources de fournisseur supplémentaires sont détaillées dans le [Centre de fournisseurs Corteva](#).

Pour toute question sur le Code de conduite du fournisseur ou la façon dont il peut impacter votre partenariat avec Corteva Agriscience, veuillez contacter l'[équipe de gouvernance des achats](#).

# MAIN D'ŒUVRE ET DROITS DE L'HOMME

Nous nous engageons à protéger et à faire progresser les droits de l'homme, et ne tolérerons pas le recours à une main d'œuvre forcée, à l'esclavage, au trafic d'êtres humains, à l'exploitation d'enfants ni à leur implication dans des travaux dangereux. Les fournisseurs sont tenus de suivre toutes les normes de travail générales et doivent respecter toutes les lois et réglementations applicables, notamment celles qui ont trait à la main d'œuvre, à la rémunération, aux heures de travail, aux pratiques d'embauche et d'emploi discriminatoires, ainsi qu'à la santé et la sécurité. Cet engagement établit et garantit un environnement de travail sûr pour tous les collaborateurs. Si Corteva Agriscience est informé de telles pratiques, la relation commerciale sera terminée.

## TRAVAIL FORCE OU TRAFIC D'ETRES HUMAINS

Les fournisseurs ne pratiqueront pas la traite d'êtres humains ou ne recourront à aucune forme d'esclavage, aucun travail forcé, asservi ou en milieu carcéral imposé. Ceci inclut le transport, la séquestration, le recrutement, le transfert ou la réception de personnes au moyen de menaces, de force, de coercition, d'enlèvement, de fraude ou de paiements à une personne ayant le contrôle d'une autre personne à des fins d'exploitation.

## TRAVAIL DES ENFANTS

Le travail des enfants est strictement interdit. Les fournisseurs ne doivent pas employer des enfants. L'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail est de 15 ans, l'âge minimum d'admission à l'emploi dans ce pays, ou l'âge de fin de scolarité obligatoire dans ce pays, selon la valeur la plus élevée. Le présent Code de fournisseur n'interdit pas la participation à l'apprentissage temporaire légitime et légal sur le lieu de travail, des stages ou des pratiques courantes ou coutumières saisonnières dans le secteur. Consultez [Déclaration de Corteva : Main d'œuvre infantile et forcée.](#)

## NEGOCIATION COLLECTIVE

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils reconnaissent, respectent et protègent les droits légitimes des employés pour associer librement et négocier collectivement conformément aux lois et aux réglementations applicables et sans crainte de représailles.

## TOLERANCE ZERO A L'EGARD DU HARCELEMENT

Nous attendons de nos clients qu'ils s'assurent que leurs employés ne fassent pas l'objet de harcèlement psychologique, de harcèlement verbal, de harcèlement sexuel, de harcèlement physique, de brimades, de violence, de menaces ou d'intimidation ou de toute autre forme d'abus sur le lieu de travail. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois applicables en matière de harcèlement et d'abus des employés.

## SALAIRES EQUITABLES

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois applicables concernant les heures de travail et les heures supplémentaires, notamment toutes les lois applicables relatives aux salaires et aux avantages sociaux.

## NON-DISCRIMINATION

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils ne tolèrent aucune conduite discriminatoire à l'égard de tout employé ou candidat en raison de son âge, de sa race, de sa religion, de sa couleur, de son genre, de son handicap, de son origine nationale ou ethnique, de son ascendance, de son état civil, de sa situation familiale, de son orientation sexuelle, de son identité ou expression de genre, de son statut de combattant, de son opinion politique ou de toute autre classe protégée par la loi et qu'ils respectent toutes les lois de discrimination applicables dans l'emploi.

## IMMIGRATION

Les fournisseurs doivent respecter les lois et les réglementations applicables en matière d'immigration dans toute juridiction ils et Corteva Agriscience exercent des activités et employer uniquement des travailleurs ayant un droit légal de travailler à l'endroit concerné.

## **TRAVAILLEURS SOUS-TRAITANTS/TEMPORAIRES**

Nous devons être informés de tous les sous-traitants. Les fournisseurs sont responsables de l'éducation et de la formation des sous-traitants et chargés de garantir la conformité des sous-traitants aux dispositions du présent Code et de la loi.

## **DIVERSITE**

Nos fournisseurs sont encouragés à avoir des programmes de diversification actifs et à soutenir les entreprises et les communautés où Corteva Agriscience exerce des activités en s'engageant auprès des petites entreprises et de diverses catégories. Nous valorisons les pratiques d'approvisionnement inclusives auprès d'entreprises de tous types de propriété et de contrôle. Dans chacun des pays où nous exerçons nos activités, nous encourageons la certification de diversité tierce pour nos partenaires commerciaux qui sont détenus et contrôlés par des minorités ethniques, des autochtones, des femmes, des personnes handicapées, des vétérans, des personnes LGBT et des petites entreprises.

## **SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT**

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité dans les pays dans lesquels Corteva Agriscience exerce des activités. Les fournisseurs sont tenus de fournir aux employés un lieu de travail sain et sûr, notamment un accès à des conditions de travail propres, sûres et raisonnables.

### **SECURITE AU TRAVAIL**

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois applicables en matière de santé et de sécurité au travail. Les fournisseurs sont tenus de fournir un lieu de travail sûr et sain pour leurs employés. Ceci inclut la prévention proactive des accidents du travail, des maladies et des incidents en fournissant une formation, des contrôles et un équipement de protection appropriés. Selon le cas et dans la limite du raisonnable, les fournisseurs respecteront la qualité et/ou les audits de sécurité et prendront toute mesure de suivi telle que demandée par Corteva Agriscience.

### **ASSAINISSEMENT, ALIMENTATION ET HEBERGEMENT**

Les fournisseurs doivent satisfaire aux normes de Corteva Agriscience lors de la fourniture de logements aux employés. Les fournisseurs doivent respecter les dispositions légales relatives à l'espace de vie dans les dortoirs, aux toilettes propres, à l'eau potable, ainsi qu'aux installations de préparation aseptique des aliments et lieux de restauration. Les espaces de vie doivent être distincts de l'usine/ la zone de production et non mixtes.

### **ENVIRONNEMENT**

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils intègrent la responsabilité environnementale dans leurs opérations et minimisent les effets indésirables sur la communauté, l'environnement et les ressources naturelles, tout en protégeant la santé et la sécurité des travailleurs et du public. Les fournisseurs doivent également respecter tous les lois et réglementations applicables en matière de santé, de sécurité et d'environnement lors de l'exercice de leurs activités. Nos fournisseurs sont tenus d'avoir des systèmes en place pour garantir une gestion sûre des déchets, des émissions atmosphériques et des rejets d'eaux usées. Nos fournisseurs sont tenus de signaler tout déversement, fuite ou rejet accidentel aux autorités gouvernementales appropriées. Nous choisirons de travailler avec des partenaires qui cherchent à mettre en œuvre des processus de production durables et qui minimisent de façon proactive l'impact de leurs opérations sur l'environnement.

### **DEVELOPPEMENT DURABLE**

Nous reconnaissons notre responsabilité vis-à-vis de l'environnement et cherchons à exercer nos activités de manière durable. Les fournisseurs sont tenus d'appliquer une approche d'amélioration continue pour améliorer leur performance environnementale et réduire leur empreinte écologique. Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations applicables en ce qui concerne les pratiques environnementales. Nous valorisons le développement durable en tant qu'entreprise mondiale et encourageons nos fournisseurs à rechercher une évaluation tierce de leurs pratiques et politiques axées sur le développement durable



## **PREVENTION DE LA POLLUTION**

Les fournisseurs doivent s'efforcer de réduire la consommation de ressources, notamment les matières premières, l'énergie et l'eau. Les fournisseurs sont tenus de mettre en œuvre des plans d'amélioration pour les politiques de réduction des déchets, de recyclage, et de conservation d'énergie et chercher des moyens d'utiliser des sources d'énergie plus propres.

## **MINERAIS DE CONFLIT**

Les fournisseurs et leurs sous-traitants ne doivent pas utiliser de minerais de conflit, dont l'obtention est liée aux violations des droits de l'homme. Les fournisseurs doivent satisfaire aux exigences de signalement de conflits telles qu'imposées par le Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act et la Commission des opérations de bourse.

## **INTEGRITE ET CONFORMITE**

Nous exigeons les normes d'éthique, d'intégrité et de responsabilité les plus élevées dans toutes nos opérations et réalisations. Les fournisseurs sont tenus de faire preuve d'éthique dans tous les aspects de leurs activités, pratiques, opérations et relations.

## **EXACTITUDE DES DOSSIERS D'ENTREPRISE**

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils conservent et fournissent sur demande des documents exacts relatifs à toutes les activités de Corteva Agriscience. Les fournisseurs représenteront de manière précise leurs services ou produits, évalueront les délais, veilleront à ce que tous les contrats soient conformes aux lois et réglementations applicables, obtiendront l'autorisation appropriée de conclure des ventes ou signer des contrats, et ne présenteront pas de manière inexacte les concurrents.

## **LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils ne s'engagent jamais dans aucune forme de corruption ou de pot-de-vin que ce soit, y compris la promesse, l'offre, la fourniture ou l'autorisation d'un objet de valeur à un représentant du gouvernement ou une entité politique pour obtenir un avantage concurrentiel déloyal. Ceci inclut le paiement de frais non officiels ou la facilitation de paiements pour sécuriser ou accélérer des activités pour le compte de Corteva Agriscience ou toute autre entreprise. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils comprennent et exercent leurs activités conformément aux dispositions de toutes les lois anti-corruption applicables, notamment le US Foreign Corrupt Practices Act et le UK Bribery Act et toutes les lois applicables de lutte contre la corruption. En outre, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils consultent notre [Code de conduite Corteva](#) et conjointement avec le présent Code de conduite du fournisseur, respectent ces politiques en toute occasion, y compris, mais sans s'y limiter les sections relatives aux (i) politiques de lutte contre la corruption, aux (ii) transactions du gouvernement et aux (iii) cadeaux et au divertissements. Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils ne sous-traitent jamais aucun service au gouvernement fourni par les fournisseurs à Corteva sans la conclusion préalable d'un accord écrit avec Corteva

## **CONFLIT D'INTERET**

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils ne divulguent aucun conflit d'intérêt ou conflit d'intérêt potentiel et qu'ils collaborent avec Corteva Agriscience pour éviter, gérer ou résoudre tout conflit d'intérêt perçu. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils évitent toute interaction avec un employé de Corteva Agriscience susceptible d'entrer en conflit ou sembler entrer en conflit avec cet employé agissant dans l'intérêt supérieur de l'entreprise.

## **CONFIDENTIALITE**

Pour gérer leurs activités courantes avec Corteva Agriscience, les fournisseurs peuvent nécessiter un accès à des dossiers confidentiels. Les fournisseurs doivent s'assurer que ces informations sont protégées et demeurent confidentielles. Les fournisseurs ne peuvent pas divulguer ces informations, sauf avec l'autorisation écrite préalable de Corteva Agriscience.

## **CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES**

En tant qu'entreprise mondiale, Corteva attend des fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois applicables en matière de protection des données (loi applicable en matière de confidentialité). En conséquence, avant de traiter tout renseignement personnel (par ex., informations qui identifient une personne ou relatives à une personne identifiable), le fournisseur devra exécuter les accords et la documentation tels que raisonnablement déterminés par Corteva Agriscience. Le fournisseur ne peut uniquement utiliser des renseignements personnels que dans les but de fournir les produits ou les services à Corteva, conformément à la loi applicable en matière de protection des données, et ne traitera pas de renseignements personnels en dehors de la relation commerciale directe avec Corteva Agriscience, y compris pour son propre bénéfice commercial, à toute fin non spécifiquement autorisée.

## **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils protègent toutes les informations confidentielles, y compris les renseignements personnels, afin de prévenir leur utilisation abusive, vol, fraude ou divulgation inappropriée et qu'ils protègent les accords de confidentialité signés avec Corteva Agriscience. Les fournisseurs doivent veiller à traiter et à discuter de ces informations pour s'assurer que la propriété intellectuelle, les marques, les marques de commerce, les droits d'auteur, la technologie exclusive et les processus de l'entreprise sont correctement protégés. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mettent des contrôles administratifs, physiques et technologiques en place pour protéger la sécurité des renseignements confidentiels et personnels qu'ils recueillent, stockent ou transmettent et qu'ils informent immédiatement Corteva de tout incident de sécurité de l'information qui implique les renseignements confidentiels ou personnels.

## **DELIT D'INITIE**

Les fournisseurs ne peuvent pas acheter, vendre ou échanger des titres de Corteva Agriscience s'ils sont en possession ou ont connaissance d'informations importantes non publiques sur Corteva Agriscience. Les fournisseurs ne peuvent pas divulguer ni utiliser ces renseignements pour conseiller ou suggérer à un tiers d'échanger des titres de Corteva Agriscience. Les informations non publiques sont des informations qui ne sont pas mises à la disposition du public, et qui pourraient amener un investisseur à acheter, vendre ou détenir des titres.

## **PRATIQUES D'ACHAT ÉTHIQUES**

Nous attendons de nos clients qu'ils adoptent des pratiques d'achat éthiques qui soient correctement documentées, clairement définies de par nature et leur objectif et conformes aux conditions d'échange écrites standard.

## **CONCURRENCE LOYALE ET ENTENTES**

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils exercent leurs activités en totale conformité avec toutes les lois et réglementations en matière de concurrence loyale et d'ententes dans les juridictions dans lesquelles ils exercent leurs activités.

## **CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS**

Bien que dans certaines situations, il peut être approprié d'offrir ou de recevoir des cadeaux pour renforcer les relations commerciales, nous n'encourageons pas ces pratiques. Les fournisseurs doivent savoir que si des cadeaux et/ou des divertissements sont offerts ou fournis, ils doivent être conformes aux pratiques opérationnelles régionales habituelles, avoir une finalité commerciale claire, et ne peuvent pas être perçus comme un pot-de-vin ou un paiement inapproprié. Le Code de conduite de Corteva Agriscience est disponible [ici](#).

## **LOIS RELATIVES AU COMMERCE INTERNATIONAL**

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois et réglementations applicables qui régissent le commerce international. Les fournisseurs doivent fournir la documentation nécessaire pour garantir la conformité à toutes les lois et réglementations du pays en matière d'importation et d'exportation. Le cas échéant, les fournisseurs sont tenus de respecter les programmes de sécurité de la chaîne d'approvisionnement auxquels Corteva souscrit et sont encouragés à participer aux programmes de sécurité locaux du pays. Sur demande, les fournisseurs sont encouragés à fournir des certificats d'accord

préférentiel/de libre-échange pour garantir que l'origine adéquate du produit a été respectée et peuvent être invités à fournir des documents justificatifs pour confirmer leur admissibilité. Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils ne participent à aucune action de boycott en violation de la loi.

## **SANCTIONS ET EMBARGOS**

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils ne nous vendent, exportent, réexportent, commercialisent ou fournissent jamais des services qui proviennent ou sont destinés à un pays, une personne ou une entité faisant l'objet de sanctions ou soumis à un embargo. Nous attendons également des fournisseurs qu'ils n'achètent jamais de produits qui soient finalement vendus à Corteva depuis un pays, une personne ou une entité faisant l'objet de sanctions ou soumis à un embargo, sauf si cette vente est spécifiquement autorisée par le biais d'une licence ou d'une autorisation. Pour les livraisons pour lesquelles votre société gère le fret, les conteneurs ou les navires faisant l'objet de sanctions ne doivent pas être utilisés pour le transport de nos produits.

## **SIGNALEMENT DE PREOCCUPATIONS**

Un fournisseur qui pense qu'un employé de Corteva Agriscience ou toute personne agissant pour le compte de Corteva Agriscience se sont engagés dans une conduite illégale ou autrement inappropriée en rapport avec ses activités avec le fournisseur, doit signaler le problème. Les fournisseurs doivent également signaler toute violation potentielle du présent Code. La relation d'un fournisseur avec Corteva Agriscience ne sera pas impactée par le signalement honnête d'une mauvaise conduite potentielle, tout comme aucune mesure de représailles ne sera prise à l'égard de la personne ayant dénoncé les faits.

Pour toute préoccupation ou question en matière d'éthique, n'hésitez pas à nous contacter.

Code de conduite de Corteva Agriscience : <https://www.corteva.com/code-of-conduct.html>

Ligne téléphonique d'assistance mondiale de Corteva Agriscience : +1-833-400-1141

Formulaire de déclaration Corteva Agriscience : <https://reportanissue.com/corteva>